



# COMMUNE DE VUADENS

## Cahier des charges – Fontainier / collaborateur-trice au service de voirie

### 1. Désignation de la fonction

Responsable du réseau d'eau potable et collaborateur-trice au sein du service de voirie

Supérieur : Le Conseil communal  
Supérieur direct : Le/la Chef(-fe) de voirie et de conciergerie  
Suppléance : Personnel du service

### 2. Domaine d'activité

- Responsable du réseau d'eau potable, et collaboration avec le service de voirie

### 3. Mission

Le responsable assure la gestion et l'entretien du réseau d'eau potable conformément aux normes en vigueur, tout en participant aux différentes tâches de voirie, afin de garantir un service public efficace et de qualité.

### 4. Tâches principales (liste non exhaustive)

#### Réseau d'eau :

- Exploitation et maintenance du réseau d'eau potable
- Surveillance et contrôle de la qualité de l'eau selon la directive SSIGE en vigueur
- Réalisation des interventions en cas de fuite ou de panne, en collaboration avec le service de voirie
- Relevés et maintenance des compteurs d'eau
- Gestion des installations hydrauliques (stations de pompage, réservoirs, vannes, etc)
- Participation aux travaux d'amélioration et de mise aux normes du réseau
- Veille à la conformité des installations et rédaction des rapports techniques
- Assurer et organiser le service de piquet, avec alarmes
- Assurer le suivi du PIEP (plans, etc)

#### Service de voirie :

- Entretien et maintenance des routes, trottoirs et espaces publics
- Déneigement et salage en période hivernale
- Participation au service de piquet pour l'entretien hivernal
- Participation aux travaux de signalisation et de sécurité routière
- Entretien des infrastructures communales (mobilier urbain, éclairage public, etc)
- Collaboration avec les autres services communaux selon les besoins

#### Budgets et gestion du matériel et des stocks :

- Gère l'achat des produits et articles propre au réseau d'eau potable
- Contrôle et validation des bulletins de livraison
- Participe aux discussions dans le cadre de l'élaboration des budgets propre au réseau d'eau potable

Horaire de travail :

Le/la fontainier peut être appelé/e à effectuer des heures la nuit, le dimanche ou un jour férié en fonction des différents besoins

**5. Exigences du poste**

- Brevet fédéral en gestion des eaux potables, ou CFC d'une profession technique ou manuelle, ou formation jugée équivalente, ou possibilité de formation
- Connaissance approfondie des normes et réglementations liées à l'eau potable
- Expérience dans les travaux de voirie et d'entretien des infrastructures communales
- Maîtrise des outils et équipements de maintenance des réseaux d'eau et de voirie
- Capacité à diagnostiquer et résoudre des pannes techniques
- Maîtrise des outils informatiques de base ainsi que les applications spécifiques

**6. Compétences personnelles**

- Sens des responsabilités et autonomie dans le travail
- Esprit d'équipe et bonne communication avec les collègues et les administrés
- Capacité à gérer les urgences et les imprévus
- Rigueur et respect des consignes de sécurité